

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 6 novembre 2025 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2529201A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2025 portant nomination de Madame Marie GALLOO PARCOT dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie GALLOO PARCOT, administratrice de l'Etat du deuxième grade nommée dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affectée à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 novembre 2025

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE